

Congrès des fédérations syndicales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **2 (1910)**

Heft 3

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le travail à 5¹/₂ heures, 55 ferblantiers travaillent 9 heures par jour depuis quelque temps déjà. De sorte que sur les 260 ferblantiers occupés sur la place, 220 ont travaillé neuf heures. Si les 40 qui restent ont travaillé neuf heures ou neuf heures et demie comme auparavant, nous ne le savons pas, parce qu'il manque des renseignements sur 14 petits ateliers. Les ferblantiers ont été heureux de ce résultat; ils espèrent que ceux qui ont travaillé neuf heures et demie lundi rejoindront sans tarder le gros de leurs collègues et quitteront aussi le travail à 5¹/₂ heures du soir.

Les autres corporations du bâtiment — dont plusieurs ont déjà la journée de neuf heures — ont reçu des manifestes dans lesquels on leur demande de soutenir les camarades ferblantiers et d'être solidaires avec eux.

La chose va-t-elle passer ainsi sans que les patrons se défendent et usent de représailles? C'est ce que nous ne saurions dire. Tout ce que nous savons c'est que nos camarades sont prêts à la bataille et que, s'il le fallait, ils affronteraient encore une fois une grève de 13 mois. Il est bien plus probable que les patrons profiteront de la leçon qui leur a été donnée il y a deux années et qu'ils y regarderont à deux fois avant d'engager la bataille.

Nous souhaitons que nos camarades soient assez fermes et assez vigilants pour qu'ils ne laissent pas les patrons revenir en douceur et les uns après les autres à la journée de neuf heures et demie. Mais des camarades qui peuvent prendre une décision comme celle-là, qui apporte pour eux une diminution momentanée des salaires, peuvent aussi s'opposer avec fermeté aux mesures que pourraient prendre les patrons.

Cela nous rappelle que, il y a quelques années, on nous parlait beaucoup d'introduire la journée de huit heures de cette façon. Ce qu'il y a de dommage, c'est que ceux qui en ont tellement parlé se sont contentés de cela et ont continué à travailler 10 heures et même plus. Si les ferblantiers de Zurich peuvent avoir la journée de neuf heures c'est qu'ils *recueillent maintenant le fruit de leur longue lutte*. C'est ainsi qu'il y a beaucoup de grèves que l'on considère comme perdues et qui ne le sont pas, à condition que les camarades conservent rigoureusement leur organisation et qu'ils travaillent à y faire entrer tous les nouveaux ouvriers qui viennent sur la place. Quand on reste fidèle au syndicat, les efforts donnés et qui n'auraient pas abouti immédiatement se retrouvent tôt ou tard.

C'est un avantage que nos fédérations seules peuvent apporter et un domaine dans lequel nos syndicats locaux de braillards se montrent complètement incapables. Après leurs grèves c'est comme après le cheval d'Attila, il ne reste plus rien, et ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'après ces grèves le scepticisme qui s'est implanté dans les masses est si profond que tout embryon d'organisation est impossible pour dix et vingt années. Il n'en peut pas être autrement quand on a cru que la foi et l'enthousiasme pouvaient remplacer avantageusement des convictions solides, bien réfléchies et une organisation forte et sérieuse.

Nos camarades romands réfléchiront sûrement à cet exemple de ténacité. Il en est beaucoup qui se rendront compte aussi qu'ils n'en sont ni à la journée de neuf heures, ni à celle de neuf heures et demie, mais qu'il en sont encore à travailler pendant dix longues heures et qu'ils n'ont encore rien fait pour en sortir. Voudront-ils toujours rester les derniers?

Voilà déjà une belle série de mouvements et conflits qui prouvent que la résistance patronale, même lorsqu'elle est soutenue par les gouvernements, ne peut pas empêcher entièrement la lutte des travailleurs organisés contre leurs exploiters. Aussi longtemps que les causes des conflits sociaux ne sont pas supprimées, aussi longtemps y aura-t-il des luttes. Mille fois vaincus, les travailleurs opprimés reviendront toujours à la rescousse, dès

que le mouvement leur paraît propice. Toujours plus nombreux, les prolétaires arrivent à l'organisation syndicale, péniblement, c'est vrai, mais constamment ils se débattent, arrachent, pied par pied, le terrain aux adversaires, jusqu'au moment où ces derniers seront forcés d'abandonner tous leurs privilèges qui sont la cause de l'esclavage moderne: le salariat.



Congrès des fédérations syndicales.

La Fédération des travailleurs de l'alimentation

a tenu son congrès ordinaire les 27 et 28 février à Fribourg. Il y eut 52 sections qui furent représentées par 56 délégués. La fédération allemande des brasseurs et celle des boulangers, la fédération autrichienne et l'Union suisse des fédérations syndicales étaient également représentées. Le congrès fut présidé par le camarade Schwabe de Zurich. Les principaux points à l'ordre du jour étaient: Rapport de gestion, réorganisation du comité central, déplacement de la section Vorort (siège central); organes de la fédération, nomination des fonctionnaires, conférences corporatives, revision des statuts, suppression du travail de nuit dans les boulangeries.

Rapport du comité central. Le rapport imprimé du comité central, commenté par le camarade Fischer, accuse une légère augmentation du nombre des adhérents. La fédération qui comptait 4072 membres à la fin de l'année 1908, en comptait 4107 au 31 décembre 1909. Les recettes de la fédération sont montées de fr. 66,636.31 en 1908 à fr. 72,613.83 en 1909. Les dépenses atteignent la somme de fr. 61,967.17 en 1909 contre fr. 60,755.53 pour l'année 1908. Donc la situation financière de la fédération s'est également améliorée. Quant à la propagande, c'est la Suisse romande qui accuse le plus de progrès en ce moment. Sur la proposition des vérificateurs de gestion, le congrès adopte les rapports présentés, puis le camarade Schifferstein, dans un exposé très intéressant sur lequel nous aurons à revenir, rend compte des nombreux mouvements soutenus par la fédération dans le courant des deux dernières années.

Réorganisation du comité central. Après une discussion fort animée sur l'activité et le fonctionnement de la direction centrale, une proposition de la section de Bâle est adoptée qui prévoit ceci: La présidence du comité central sera dorénavant transmise à un des secrétaires permanents. Le comité central se composera dorénavant de 5 membres des sections du lieu central et des 4 fonctionnaires. Une commission centrale de 4 membres aura à seconder le comité central chaque fois qu'il y aura des questions très importantes à trancher. Les sections de Berne, Genève, Lucerne et St-Gall sont désignées pour constituer cette commission centrale.

Zurich est ensuite désigné comme Vorort (siège central) et le camarade Schifferstein est nommé président de la fédération.

Conférences corporatives. La section de Berthoud avait formulé la proposition que le comité central soit chargé d'organiser plus fréquemment des conférences corporatives et que les frais de délégation incomberaient à la caisse centrale.

A ce sujet il fut décidé de laisser au comité central le soin de convoquer de semblables conférences. Au cas où elles auront lieu, la caisse centrale supportera les frais de voyage, les caisses des sections représentées devront se charger des autres frais de délégation.

Organes de la fédération. Après avoir écouté attentivement les explications intéressantes du camarade Viret sur le but du journal de la fédération et les modifications qui semblent nécessaires à son sujet, le congrès décide que le format du journal français soit agrandi et qu'une page soit réservée pour le texte italien. Sur la proposition de la section de Winterthour il fut encore décidé de faire paraître les deux journaux régulièrement tous les 15 jours, au lieu de deux fois par mois seulement.

Nomination des secrétaires. En même temps que le camarade Schifferstein fut élu président, les camarades Fischer, Viret et Thies ont été confirmés dans leurs fonctions de secrétaires.

On a encore procédé à la *revision des statuts* et renvoyé au comité central un nouveau projet de règlement pour les secours. Une section ayant proposé que la fédération ne s'inscrive plus au registre du commerce, le camarade Viret a demandé l'étude de cette question très grave maintenant que nous sommes appelés à prononcer des boycotts. Il faut voir si, tout en étant inscrit, on peut mettre notre fortune en lieu sûr, si non il ne faut plus s'inscrire.

La question du label intéressant non pas seulement une catégorie de la classe ouvrière, mais la classe ouvrière tout entière en tant que consommateurs, sera mise à l'ordre du jour du prochain congrès de l'Union suisse des fédérations syndicales.

Concernant le travail de nuit dans les boulangeries, la résolution suivante a été votée, présentée par les camarades Léo Macchi, représentant des boulangers du Tessin et H. Viret :

« Le congrès de la Fédération suisse des ouvriers des industries alimentaires, réuni à Fribourg les 27 et 28 février 1910, au sujet de la question de l'abolition du travail de nuit dans les boulangeries et pâtisseries, reconnaît l'urgente nécessité de cette réforme dans l'industrie de la boulangerie pour des raisons morales, matérielles, humanitaires et hygiéniques; cette réforme étant déjà réalisée dans plusieurs pays et plusieurs cantons l'ayant déjà introduite ou voulant l'introduire.

« Considérant que le décret du Conseil fédéral du 14 janvier 1893 (article 1^{er}, alinéa 2) est un grave obstacle à l'introduction de la réforme au point de vue de l'égalité de traitement entre la petite et la grande boulangerie;

« Etant donné qu'aucun inconvénient technique ou autre ne s'oppose à ce que l'industrie de la boulangerie soit soumise aux mêmes dispositions législatives et aux mêmes lois de protection ouvrière que les autres industries;

« Dans l'attente de la réforme de la loi fédérale sur les fabriques, le congrès décide :

« 1. D'inviter le Conseil fédéral à abroger immédiatement le paragraphe 2 de l'article 1^{er} du décret susdit :

« 2. De charger le comité central, d'accord avec l'Arbeiterbund et le Gewerkschaftsbund, de l'élaboration d'une enquête :

a) Sur les conditions des locaux, de la manipulation du pain, etc.;

b) Sur les conditions de travail des ouvriers (horaire, salaire, logement, nourriture, etc.).

« 3. Une sérieuse agitation sera engagée afin que les cantons élaborent des dispositions législatives et réglementaires soumettant à la loi fédérale sur les fabriques les petites boulangeries sans distinction du nombre des ouvriers, et les patrons travaillant sans ouvrier ».

A 5 heures de l'après-midi un triple hoch saluait la fin du congrès; congrès plutôt aride qui n'aborda que des questions administratives. Point de paroles inutiles, mais un travail nécessaire de réorganisation. Souhaitons qu'il marque un nouveau progrès de la fédération.



Mouvement syndical international

Ouvriers chinois.

Dans la « Revue syndicaliste », rédigée par le camarade Albert Thomas, à Champigny (Marne), Edmond Rottach publia récemment un article qui nous renseigne quelque peu sur les coutumes syndicales des travailleurs dans l'Empire céleste.

On sait que les ouvriers chinois jouent un rôle important dans la vie économique des Indes, de l'Océanie et de l'Amérique, et la Chine elle-même a enfin dû commencer à modifier son régime économique. Ainsi, nous pensons intéresser nos lecteurs en reproduisant ici les notes d'Edmond Rottach, publiées sur les prolétaires chinois :

Les ouvriers en Chine semblent se grouper par pays d'origine, par province, beaucoup plus que par profession. C'est d'ailleurs une coutume générale à tout Chinois, où qu'il soit et quel qu'il soit — principalement les marchands qui par métier sortent beaucoup, — de se rapprocher de ceux dont la famille est du même endroit. Dans chaque ville importante il y a des clubs d'à peu près chaque province. Ce sont les plus beaux bâtiments de la Chine : ils servent de pagodes, de lieux de réunions et on y donne le théâtre fréquemment à des jours périodiques déterminés par le groupement. Une école y est souvent annexée et souvent aussi une société de bienfaisance. C'est là qu'on dépose son cercueil en attendant de pouvoir le ramener au pays. C'est l'organe important de la vie commune, à la fois Bourse du travail et Bourse aux marchandises (pour autant que les marchands y discutent les prix et la situation des denrées sur le marché).

Pourtant, au fur et à mesure que les métiers se différencient, je crois qu'on pourrait parler de groupements par métiers. C'est particulièrement frappant à *Kingtetchen*, le grand centre de fabrication de la porcelaine pour toute la Chine. C'est un bourg du Kiangsi qui, par son importance, son étendue et sa population, est comparable à Lyon. Il y a là les tourneurs, les broyeurs de couleurs, les peintres (sur bols et sur vases, de paysages et de fleurs), les chauffeurs, les porteurs de bois pour les fours, etc. Toutes ces professions sont exercées à peu près exclusivement par les gens de la province. On parle bien ici de Cantonais encore, ou de Tonkinois ou de Pékinois, mais il s'agit des commerçants, marchands de 18 provinces qui achètent là pour une maison de leur pays; il y a les banquiers du Nghanhori, les exportateurs du Canton, etc., mais les travailleurs proprement dits sont tous du Kiangsi; et cette grosse population ouvrière turbulente se groupe par corporations.

J'ai assisté là-bas à la fin d'une grève des porteurs de bois. Ils voulaient avoir 6 sapèques de plus par charge. L'augmentation était légitime, car tous les autres corps de métier, ces dix dernières années, ont été augmentés au fur et à mesure que le coût de la vie augmentait. Les commissionnaires, sortes de gros contracteurs qui fournissent, à l'année, les fours du bois nécessaire à la chauffe, acceptaient le principe de la réclamation, mais disaient : « On n'a jamais augmenté les porteurs que de 2, voire même 1 sapèque à la fois; 6 d'un coup c'est inacceptable. » Les ouvriers tinrent bon. Ils envoyèrent trois des leurs demander l'*arbitrage* du missionnaire catholique de l'endroit dont le prestige est plus grand que le nombre de ses chrétiens dans ce milieu-là. Aussitôt les contracteurs vinrent aussi à l'Eglise. On discuta beaucoup, ouvriers et contracteurs séparément. Des deux côtés on donnait sa parole; le missionnaire croyait ne pouvoir promettre aux ouvriers qu'une augmentation de 4 sapèques. Finalement ils eurent ce qu'ils voulaient, et du port aux fours on recommença à porter le bois.

Une particularité à noter dans la vie ouvrière est que l'ouvrier est nourri par l'employeur, *qu'il travaille ou fasse*